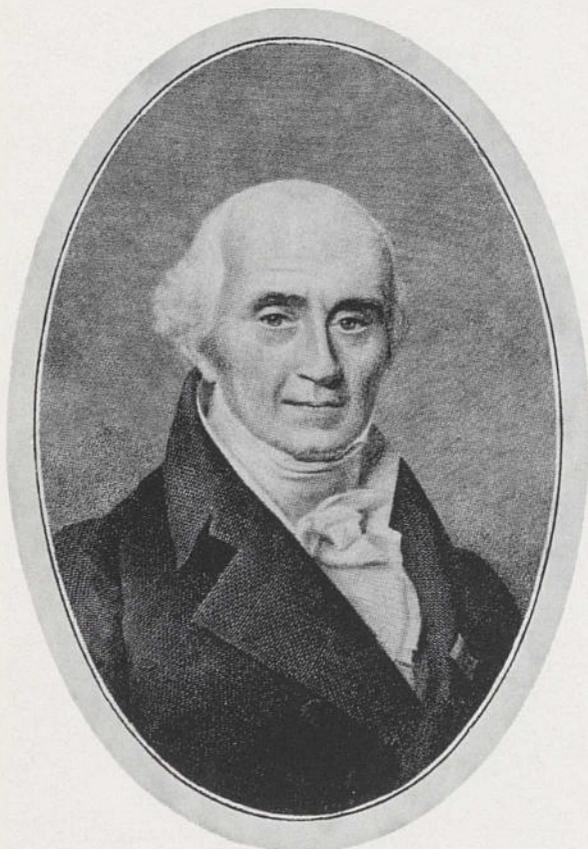


STATUTS

BULLETIN

de la Classe
de l'Industrie et
du Commerce

DE LA SOCIÉTÉ
DES ARTS
DE GENÈVE



Marc-Auguste PICTET

Président de la Société des Arts de 1799 à 1825. Organisateur et professeur des premiers cours de mécanique appliquée à l'horlogerie en 1781; promoteur de la reprise, à la Restauration. C'est sous son égide que la Classe de l'Industrie et du Commerce a été créée en 1822.

Illustration obligeamment prêtée par le Musée de l'Histoire des Sciences.

LISTE
complète
des
MEMBRES
de la Classe

ET RÈGLEMENTS

N° 1

156^e ANNÉE - JANVIER 1978

Le numéro: 5.— fr.

Abonnement de 10 numéros: 40.— fr

Paraît le premier lundi du mois

La Société des Arts de Genève, fondée en 1776, comporte trois Classes: Agriculture, Beaux-Arts, Industrie et Commerce. Son siège est au Palais de l'Athénée, 2, rue de l'Athénée, CH-1205 Genève, tél. (022) 20 41 02.

Éditeur responsable:
Paul A. Ladame, Président de la Classe.



LA MADONE DE PEROUSE d'après Raphaël
Peinture sur porcelaine d'Abraham Constantin (1785-1855)
(exposée au Salon du Musée de l'Athénée).

Le peintre Abraham Constantin, frère de François, dont le talent s'imposait en Italie, envoya cette œuvre à la société Vacheron Constantin, en 1822. François Constantin en fut très honoré. Il la plaça en évidence dans son bureau et en tirait une égoïste fierté. Il écrivait alors :

'Il importe qu'on ne puisse pas dire avoir vu ce tableau hors de notre maison, il fait fureur parmi les artistes, cet élan se communiquera sans doute aux étrangers qui viendront visiter notre ville, nous ferons de notre mieux pour en tirer parti.'



La plus ancienne manufacture horlogère du monde.
En l'Île depuis 1755.

VACHERON
CONSTANTIN

La plus noble parure du temps.

La Direction du

CRÉDIT SUISSE

apporte ses félicitations et ses vœux

à la

Classe de l'industrie et du commerce

de la

SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE



CREDIT SUISSE
CS



photographe rue de berne 25 1201 genève téléphone 32 74 33

jean von muhlennen



" Cavalier montant en selle ", par L.A. BRUN
dit Brun de Versoix, 1758 - 1815 ,
Lithographie publiée à l'occasion du deuxième
centenaire de la Société des Arts, 18 avril 1976

UNIQUE EN SUISSE : GRANDS FILMS CLASSIQUES SUPER 8 CINE SONORE
***** EN LOCATION et VENTE

Cinémathèque/Le choix le plus important

photos publicitaires et industrielles - reportages - agrandissements géants, noir et couleur - prises de vues
cinéma - fournitures de matériel photo et ciné, toutes marques



(Ce frontispice est repris du premier "Précis sur l'Origine, le But et le Régime de la Société établie à Genève pour l'encouragement des Arts & de l'Agriculture ----- 1778" .)



ÉDITORIAL

Ce Bulletin est consacré exclusivement à la Classe de l'Industrie et du Commerce de la Société des Arts de Genève. Il contient les Statuts et le Règlement de la Société, amendés et mis au point en 1976 ; le Règlement de la Classe de l'Industrie et du Commerce, amendé et mis au point en octobre 1977 ; et enfin le Rôle des membres de la Classe, tel qu'il a pu être établi en date du 15 décembre 1977, dernier délai avant de remettre le texte de tout le Bulletin de janvier à l'imprimerie.

Du Statut de la Société des Arts et des deux Règlements, il n'y a rien à dire (ou, si l'on voulait les commenter, il y aurait trop à dire pour l'espace réservé à cet éditorial), sinon que leur mise à jour s'imposait depuis longtemps. Le dernier Règlement de la Classe de l'Industrie et du Commerce datait de 1918. Il avait été amendé en trois articles en 1938. Depuis la Deuxième guerre mondiale, rien n'avait été touché. C'est alors aussi que l'article 8 de ce Règlement ("Le Bureau publie un bulletin ") n'a plus été appliqué ; puis les séances se sont espacées ; puis les fonctions dévolues au Bureau n'ont plus été réparties ; enfin il devenait impossible de trouver un président ... Loin d'être un honneur, cette fonction devenait une corvée .

D'aucuns reportaient tous leurs espoirs sur une Commission, dite " du renouveau ", créée au moment du Bicentenaire de la Société des Arts et qui oeuvre dans la plus grande discrétion. Il est possible que ses conclusions, si elles sont acceptées, rendent un jour caducs les textes que nous publions aujourd'hui. Qu'importe. Il fallait qu'ils soient mis à la disposition de nos membres, tels qu'ils sont valables aujourd'hui.

J'ai la plus grande admiration pour mon illustre prédécesseur, Charles Tavel, sa puissance intellectuelle, son intégrité, son civisme. Mais j'ai vécu tant de "réorganisations", au cours de ma longue carrière, que je reste sceptique. Je ne demande certes qu'à être convaincu. Mais, quand le président sortant, M. Jean-René Bory, annonce que les 75 Sociétaires ont accepté les propositions de la Commission Tavel à l'unanimité, je dresse l'oreille. Car je ne fais pas partie des "75" et, en tant que président d'une des deux classes vivantes de la Société, je ne suis, officiellement, au courant de rien. Je n'ai jamais été consulté et n'ai reçu, aux multiples questions que j'ai



posées, que des réponses fragmentaires, dilatoires, embarrassées et pleines de sous-entendus. " Ah ! Si vous saviez ... ! " Je ne sais pas et " on " ne sort pas des points de suspensions ; et " on " marche sur des oeufs, s'immobilisant de peur de les casser. Au lieu de faire une joyeuse omelette !

Bref. En acceptant de présider, pour une année, notre Classe, j'ai décidé de ne pas m'occuper de ce qui se passe dans les coulisses et d'aller de l'avant avec un programme qui puisse intéresser nos membres et leur redonner confiance en notre Société, en sa vocation, en sa raison d'être dans notre Cité. C'est tout. Les premiers résultats sont encourageants. Mais il reste énormément à faire. La mise à jour du " Rôle des membres " montre qu'il y a d'innombrables trésors cachés, qu'on pourrait faire fructifier dans le " but de favoriser l'étude et le développement des arts, de la pensée et de l'économie ", ainsi que le prescrivent nos Statuts. Notre Classe est composée d'une véritable élite ; d'un nombre extraordinaire d'hommes (et de femmes, encore trop peu nombreuses) de très grande valeur. Peu nombreux sont ceux qui tiennent à se manifester, dans les salons de l'Athénée, après une soirée en la Salle des Abeilles. Moins nombreux encore sont ceux qui écrivent à leur président, ou participent, activement, aux diverses tâches inhérentes aux initiatives que nous prenons

dans l'intérêt de l'ensemble de nos membres. Ils ont - comme dans la plupart des sociétés - adhéré à notre Classe un peu par complaisance. Dans l'ordre de leurs priorités, elle ne se trouve certes pas au premier rang. C'est normal. Au Président, au Bureau, de réveiller un intérêt potentiel, en leur apportant quelque chose qu'ils ne peuvent pas trouver ailleurs : une qualité des débats, un choc des idées - ce qu'un de nos membres a appelé " un style " - propre à l'Athénée, style auquel les Mass Medias, destinées précisément aux masses, ne pourront jamais prétendre. C'est l'avantage d'une petite société, où abonde la matière grise, se réunissant dans une petite salle, sous le bourdonnement symbolique des abeilles. A l'instar de ces hyménoptères industriels, nous n'avons pas le droit de relâcher nos efforts, de céder au découragement. Prenons

R O L E

D E S

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

On a cru devoir supprimer ici l'indication de la Demeure des Membres de la Société, attendu que ce Rôle ne sera pas réimprimé de longtemps & que l'on est dans le cas de changer de demeure. Ceux qui auroient besoin de cette indication peuvent s'adresser au Concierge de l'Hôtel-de-Ville qui aura soin de s'en tenir informé.

Mrs. Achard-Bontems	Jaques	Membre des 200.
Achard	Jean	Négociant.
Achard	Jean-Charles	Confisfeur.
Adam	Louis	Graveur.
Albaret	Jean-Jaques	Monteur de Boites.
Amalric	Abraham.	Horloger.
Amat	Jean-Jaques	Négociant.
Anguerer	J B	Monteur de Boites.
Anspach	Isaac-Salomon	Min.& Régent de 1 ^{re} .
Archer	Jean-Baptiste	Du 200.
Argand	Daniel	Négociant.
Argand	Jaques	Horloger.
Argand	Jean	Horloger. A 2

Le premier "Rôle", publié en 1778. (Extrait: B.P.U.)



exemple sur nos prédécesseurs. Pendant deux siècles, ils ont tenu bon. Main-mise de l'Etat, occupation ennemie, dissolution sous contrainte, spoliation de ses biens : la Société aura tout supporté.

Il est toujours salulaire de revenir aux sources. Oyez ce que disait, en 1827, dans le "Précis", Augustin-Pyramus de CANDOLLE :



Ce fut en 1776 que quelques amis de l'industrie genevoise pris dans les rangs de l'Académie et dans ceux des Artistes, se réunirent spontanément pour chercher les moyens d'améliorer l'état de nos arts.

" Cette réunion se composait de MM. Louis FAIZAN, horloger, qui en eut, dit-on, la première idée ; J.-L. GRENUS, F. CALANDRINI, J. VASSEROT de Dardagny, G.-A. DELUC et E. CLAVIERE. Mais il paraît, d'après les souvenirs des contemporains, et d'après le titre de Fondateur que la Société a décerné en 1799 à de SAUSSURE.

" Les heureux résultats que l'Angleterre commençait à recueillir de l'institution de la Société pour l'encouragement des Arts, des Manufactures et du Commerce, paraissent avoir été le mobile qui excita le zèle des fondateurs de notre Société. Ceux-ci se réunirent souvent, d'une manière inofficielle, chez

le célèbre de Saussure, qui, bien que voué à des études de la plus haute théorie, a toujours aimé donner à ses connaissances des applications immédiates.

" Cette réunion se composait de MM. Louis FAIZAN, horloger, qui en eut, dit-on, la première idée ; J.-L. GRENUS, F. CALANDRINI, J. VASSEROT de Dardagny, G.-A. DELUC et E. CLAVIERE. Mais il paraît, d'après les souvenirs des contemporains, et d'après le titre de Fondateur que la Société a décerné en 1799 à de Saussure, que cette réunion dût ses principaux succès à l'habileté de ce savant, et à la confiance qu'il inspirait à tant de titres. " (partir d'ici, étant donné le peu de place dont nous disposons, nous résumons le texte.)

Cette association appela bientôt tous les Amis des arts à se joindre à elle. Le premier président en fut J.-L. Grenus, ancien syndic ; puis, dès 1777 et jusqu'à sa mort, en 1793, Gabriel CRAMER, le célèbre imprimeur de Voltaire.

PRÉCIS

SUR L'ORIGINE, LE BUT, ET LE RÉGIME

DE LA

SOCIÉTÉ ÉTABLIE A GENÈVE

Pour l'encouragement des Arts & de l'Agriculture.



Le Général DUFOUR a adhéré à la Société des Arts tout au début de sa carrière. C'était en 1817, alors que Marc-Auguste PICTET s'efforçait de lui donner un nouveau départ. Le Général a été pendant trente ans le plus fidèle collaborateur du BULLETIN. (Photo: Musée de l'Histoire des Sciences ; Photocopie du P.V. de 1827, B.P.U.)

Dès son origine, la Société comptait près de 300 souscripteurs, payant au moins 25 florins 6 sols, soit 1/2 louis par année. Elle tenait annuellement au moins deux réunions publiques. Ses Comités s'assemblaient régulièrement. Elle donnait des cours de mécanique, de chimie, de dessin. C'étaient là les arts qu'elle enseignait. "Pour ses discussions, la Société a adopté les formes établies dans la Chambre des Communes du parlement d'Angleterre (...) admises dans presque tous les corps de l'Etat depuis la Restauration, et leur salutaire influence peut être comptée parmi les causes de sa prospérité." (De Candolle aimait à rappeler que la Société des Arts en avait donné le premier exemple à Genève et en avait préparé l'introduction au Grand Conseil.)

Les troubles politiques des années 1781 et 1782 ont porté un coup fatal à la Société des Arts, alors à peine bien organisée ; les réunions devinrent plus rares et cessèrent même de temps en temps, sans cependant que la Société fut réellement dissoute. Ce ne fut qu'au commencement de 1786 que ses présidents tentèrent de la réorganiser. Cette réorganisation se ressentit des circonstances où se trouvait alors la République. Au lieu de s'adresser au public, on s'adressa au Gouvernement et on présenta à la sanction du Conseil des Deux-Cents un plan nouveau et beaucoup plus resserré que l'ancien système. La Société fut composée de 50 membres, qui se recrutaient eux-mêmes. Les associés bienfaiteurs n'eurent d'autre droit que de nommer, ou plutôt de confirmer, les membres du Bureau. La Société fut divisée en quelques Comités, occupés d'une classe d'objets, tels que le dessin, la mécanique, la chimie, l'agriculture. Cette organisation ne fut établie que pour dix ans et le Comité général (dirigeant les affaires administratives) fut nommé pour la première fois par les officiers de l'ancienne Société, joints à la Commission des Deux-Cents qui avait discuté ce plan d'organisation.

Les bienfaiteurs, n'ayant plus assez de liens avec la Société, cessèrent peu à peu d'apporter leurs contributions, et la Société, réduite à de faibles ressources pécuniaires, put bien encore éclairer par ses opinions, encourager par ses éloges, mais elle manqua de moyens d'action. Elle accrut sa considération, mais tendit à perdre son influence pratique sur l'industrie.

Avantages : le Gouvernement lui assura une existence légale, par l'intermédiaire d'un Commissaire ; lui concéda la jouissance du bâtiment du Calabri et lui confia la surveillance des écoles de dessin qu'il salariait ; aussi bien que sur celles que la Société elle-même avait organisée.

Inconvénients : les désastres financiers et les troubles qui agitèrent la République de 1789 à 1798, le découragement qui suivit la perte de l'indépendance, ont sensiblement ralenti ses travaux. "Mais c'était encore un spectacle digne d'intérêt qu'une Société, dépourvue comme elle l'était alors de moyens financiers, réduite souvent à un petit nombre de membres, entourée d'obstacles et de difficultés, n'a jamais désespéré de ses forces et a continué, sans interruption, à encourager les Arts, à répandre quelque instruction, à servir de lien entre la théorie et la pratique, entre le Gouvernement et les fabricants ; c'est aussi un genre de courage et de vertu civique que de savoir dévouer son temps à des détails minutieux et continus et se croire heureux d'arrêter les progrès d'une décadence qui semblait alors inévitable. "

Ainsi parla Augustin-Pyramus de Candolle, au moment de la création, à la Restauration, des trois Classes de la Société des Arts, dont la nôtre, celle de l'Industrie et du Commerce, dont Marc-Auguste Pictet, prédécesseur de Candolle, fut le premier président. Il y a, comme cela, dans l'histoire, des exemples dont il est bon de s'inspirer. " La Société ...n'a jamais désespéré". Retenons ces paroles, prononcées il y a 150 ans .

Paul A. LADAME.



STATUTS

de la

Société des Arts

- constitution article premier. Fondée en 1776, la Société des Arts forme une association organisée corporativement, jouissant de la personnalité civile et régie par les présents statuts et par les articles 60 et suivants du Code civil suisse.
- siège art. 2. La Société a son siège à Genève, au Palais de l'Athénée.
- durée art. 3. Sa durée est illimitée.
- objet art. 4. La Société a pour but de favoriser, spécialement dans le canton de Genève, l'étude et le développement des arts, de la pensée et de l'économie.
- organisation art. 5. La Société se compose de soixante-quinze sociétaires et d'un nombre indéterminé de membres émérites, de membres d'honneur, de membres bienfaiteurs et d'associés honoraires.

Elle a pour organes trois classes à savoir: la Classe des Beaux-Arts, la Classe d'Industrie et de Commerce et la Classe d'Agriculture dans le sein desquelles elle se recrute, à raison de vingt-cinq sociétaires par classe; au point de vue légal, la personnalité des classes se confond avec celle de la société elle-même.
- sociétaires art. 6. Les soixante-quinze sociétaires sont nommés par l'assemblée générale selon les modalités prévues par le règlement de la société.



membres émérites art. 7. Les sociétaires peuvent être nommés membres émérites par l'assemblée générale sur proposition soit du bureau de la société, soit du bureau de la classe à laquelle ils appartiennent, soit à leur propre demande.

Les membres émérites conservent le droit de vote dans les séances.

membres
d'honneur

art. 8. Sur proposition du bureau de la Société, l'assemblée générale peut nommer membre d'honneur, voire président d'honneur, un sociétaire ou membre émérite ayant rendu des services exceptionnels à la Société.

Les membres d'honneur conservent le droit de vote dans les séances.

membres
bienfaiteurs

art. 9. Sur proposition du bureau de la Société, l'assemblée générale peut décerner le titre de membre bienfaiteur à toute personne ayant fait, à la Société, une ou des donations importantes.

Les membres bienfaiteurs ont voix consultatives dans les assemblées de la Société et de ses classes, à moins qu'ils ne soient déjà sociétaires ou membres émérites; leur nom figure sur un tableau placé à l'Athénée.

associés
honoraires

art. 10. Le titre d'associé honoraire de la Société peut être conféré par l'assemblée générale sur proposition du bureau, aux personnes qui se sont distinguées dans l'une des branches dont s'occupe la Société ou qui se sont signalées d'une manière particulière à l'attention des sociétaires.

Les associés honoraires ont voix consultative dans les assemblées de la Société et de ses classes.

démission

art. 11. Les sociétaires ainsi que les membres émérites et les associés honoraires peuvent cesser en tout temps de faire partie de la Société en envoyant leur démission par écrit au bureau de la Société.

bureau

art. 12. La Société est dirigée et administrée par un bureau de douze membres composé de neuf sociétaires élus par l'assemblée générale et de trois membres de droit, qui sont le président de chacune des trois classes.

2/ Les anciens présidents de la Société et les présidents sortants de charge de chacune des trois classes assistent aux séances du bureau avec voix consultative.



3/ L'assemblée générale élit d'abord le président, puis le vice-président du bureau; les sept autres sociétaires entre lesquels le bureau répartit les fonctions de trésorier, de secrétaire et de vice-secrétaire sont élus en un seul scrutin collectif.

4/ La durée du mandat des membres élus par l'assemblée générale est de trois ans.

5/ Le président et le vice-président ne sont pas immédiatement rééligibles à cette charge.

6/ S'il survient une vacance, le remplaçant est élu pour le temps restant à courir.

7/ Pour l'aider dans sa tâche, le bureau peut s'adjoindre des collaborateurs non rémunérés, chargés notamment de la conservation et de la garde des collections, de la tenue des archives, etc.; le mandat de ces collaborateurs ne peut dépasser la durée de la législature; il est renouvelable.

pouvoirs

art. 13. Le bureau représente la Société et ses classes à l'égard des tiers; il a tous pouvoirs pour la gestion et l'administration des affaires sociales, sous réserve des compétences dévolues à l'assemblée générale. Il nomme notamment les employés de la Société et approuve les règlements des classes.

art. 14. La Société et les classes sont valablement engagées à l'égard des tiers par la signature de deux membres du bureau, dont celle du trésorier lorsqu'il s'agit d'un engagement financier et celle d'un représentant de la classe intéressée.

art. 15. Le bureau rend compte chaque année de sa gestion à l'assemblée générale de la Société. L'exercice social commence le premier juillet de chaque année.

assemblée générale

art. 16. Le bureau convoque l'assemblée générale de la Société chaque fois qu'il le juge utile, mais au moins une fois au cours du premier semestre de chaque exercice; il doit en outre la convoquer à la demande du cinquième au moins des sociétaires ou du bureau d'une classe.

assemblée des classes

D'autre part le bureau réunit en assemblée des classes les membres des trois classes, dans la règle une fois par an.

art. 17. Les convocations et communications adressées aux sociétaires sont faites par simples lettres ou circulaires.



décisions	<p><u>art. 18.</u> Sous réserve de l'article 23, toutes les décisions de l'assemblée générale sont valablement prises à la majorité des membres présents. Toutefois pour l'élection d'un membre du bureau, d'un sociétaire, d'un membre d'honneur ou d'un associé honoraire ou pour une modification des statuts, le nombre des sociétaires présents soit être de quinze au moins.</p>
convocation	<p><u>art. 19.</u> L'élection d'un membre du bureau, d'un sociétaire, d'un membre d'honneur, d'un membre bienfaiteur ou d'un associé honoraire, ainsi que toute proposition tendant à la révision partielle ou totale des statuts et règlement, voire à la dissolution de la Société, doivent être portées à l'ordre du jour et dans les convocations.</p>
ressources	<p><u>art. 20.</u> Les ressources de la Société se composent des revenus de sa fortune immobilière et mobilière, des contributions des classes, de dons et de legs.</p> <p>Les sociétaires ne sont astreints à payer comme tels aucune cotisation à la Société.</p>
responsabilité des sociétaires	<p><u>art. 21.</u> Les sociétaires ne sont tenus à aucune responsabilité personnelle quant aux engagements de la Société lesquels sont uniquement garantis par l'avoir social de celle-ci.</p>
politique et religion	<p><u>art. 22.</u> Aucune discussion ou propagande sur des sujets uniquement politiques ou religieux n'est admise dans les séances de la Société ou des classes.</p>
dissolution	<p><u>art. 23.</u> La dissolution de la Société ainsi que la modification du présent article ne peuvent être votées que par la majorité absolue des sociétaires. En cas de dissolution, l'actif de la Société est remis par priorité à une ou plusieurs institutions genevoises de droit privé, poursuivant un but d'intérêt général et offrant toutes garanties quant à l'utilisation de cet actif; à défaut l'actif de la Société peut être remis à des institutions genevoises de droit public.</p> <p><u>art. 24.</u> Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée générale du 26 juin 1976; ils abrogent ceux du 10 novembre 1955.</p>



RÈGLEMENT

de la

Société des Arts



organisation

article premier. La Société reconnaît comme principal moyen d'action et de progrès les trois organes qu'elle a constitués sous la désignation de Classe des Beaux-Arts, Classe d'Industrie et de Commerce et Classe d'Agriculture.

art. 2. La Société ne doit pas oublier le principe qui a présidé à sa formation et qui a contribué à son développement, à savoir une égalité à peu près constante entre les amateurs et les professionnels.

sociétaires

art. 3. Lorsqu'il faut pourvoir au remplacement d'un ou de plusieurs sociétaires, la classe intéressée propose son ou ses candidats au bureau de la Société par écrit.

art. 4. Lors de la plus prochaine assemblée générale de la Société, les représentants de la classe intéressée présentent le ou les candidats à l'assemblée; celle-ci se prononce ensuite à la majorité des membres présents. Le vote au bulletin secret peut être demandé par quatre sociétaires présents.

art. 5. Pour que l'élection soit définitive, la personne élue doit avoir exprimé son adhésion aux statuts et règlement en signant le registre "ad hoc" dans les trois mois qui suivent l'élection.



art. 6. Les sociétaires perdent cette qualité lorsqu'ils ne font plus partie de leur classe.

art. 7. Tout sociétaire qui, sans excuse reconnue valable, ne participe à aucune séance pendant trois ans peut être considéré comme démissionnaire par le bureau.

assemblée
générale

art. 8. L'assemblée générale statutaire est convoquée au moins dix jours à l'avance; elle se prononce sur les rapports du président, du trésorier et des vérificateurs des comptes et vote le budget proposé par le bureau.

art. 9. Toute proposition concernant l'organisation ou l'activité générale et dont le principe est accepté par elle, est renvoyée au bureau pour étude et discutée au cours d'une assemblée générale subséquente.

assemblée des
classes

art. 10. Au cours de l'assemblée annuelle des classes, le président de la Société rapporte sur les travaux de la Société, ainsi que sur les faits les plus saillants de l'activité des classes; il rappelle en outre la mémoire des membres de la Société décédés au cours de l'année. La lecture du rapport présidentiel peut être suivie d'une conférence intéressant l'ensemble des membres de la Société et des classes.

compte rendu

art. 11. La Société publie tous les trois ans un compte rendu de son activité et de celle de ses classes, ainsi que la liste de ses membres et de ceux de ses classes.

actifs

art. 12. Les biens, meubles, collections, bibliothèques, etc., en possession des classes, font partie, au point de vue légal, de l'avoir général de la Société.

Le bureau de la Société peut en tout temps s'informer de ses biens et de leur gestion par l'une ou l'autre des classes; le cas échéant, il peut prendre les mesures qu'il juge utiles pour assurer cette gestion.

dons et legs

art. 13. L'acceptation des dons et legs faits à l'une des classes doit être approuvée par le bureau de la Société.

emploi des
ressources

art. 14. La Société consacre en priorité ses ressources à la conservation du Palais de l'Athénée et des biens meubles qu'il contient.

ressources
complémentaires

art. 15. La Société peut faire équitablement appel aux classes pour couvrir tout ou partie de ses charges.



membres des
classes

art. 16. Les classes se composent d'un nombre indéterminé de membres reçus par elle selon la procédure prévue à l'article 21 ci-dessous, ainsi que de membres correspondants.

compétences
des classes

art. 17. Les classes organisent leur activité en toute liberté dans l'intérêt général de la Société, ainsi que dans le cadre des statuts et règlement de la Société et de leur propre règlement.

Elles ne peuvent, en revanche, ni créer une institution permanente, ni accepter une subvention régulière, ni emprunter, ni passer une convention avec un tiers quel qu'il soit, sans en avoir, au préalable, obtenu l'autorisation de la Société. Pour que cette autorisation soit constatée, tout contrat ou convention passé par une classe doit être contresigné par deux membres du bureau de la Société.

organisation
des classes

art. 18. Les classes ont chacune leur administration et leur règlement.

Elles fixent la contribution annuelle de leurs membres et peuvent autoriser ceux de leurs membres qui en font la demande à se libérer de leur contribution par un versement unique.

art. 19. Les classes s'administrent au moyen d'un bureau qu'elles nomment elles-mêmes.

Ce bureau est composé d'un président, d'un ou de deux vice-présidents, élus pour une période d'un an et qui ne sont pas immédiatement rééligibles à l'expiration de leur mandat, d'un trésorier, d'un secrétaire et d'un ou de plusieurs membres selon les dispositions réglementaires de la classe.

Dans la mesure où le règlement d'une classe le prévoit expressément, la durée du mandat de président et de vice-président d'une classe peut être portée à trois ans au maximum.

Le président ou le vice-président de la Société est invité à assister aux séances de bureau des classes; il a voix consultative.

classes

art. 20. Chaque année le président de chacune des classes fait un rapport écrit sur les travaux de sa classe pendant l'exercice écoulé.

Ces rapports sont publiés en tout ou partie dans le compte rendu de la Société et doivent être communiqués au président de la Société en vue de son rapport à l'assemblée générale des classes; ils sont accompagnés des budgets des classes pour l'exercice en cours.



membres des
classes

art. 21. Pour devenir membre d'une classe, il faut être présenté par deux personnes qui en font partie et être accepté par son bureau. Les membres d'une classe peuvent adhérer à une autre classe sur une simple demande écrite.

membres
correspondants

art. 22. Chacune des classes peut s'adjoindre, sous le titre de membres correspondants, des personnes domiciliées hors du canton, qui se sont distinguées par des travaux en rapport avec ceux de la classe ou qui peuvent lui rendre des services. Le nombre des membres correspondants n'est pas limité; ils sont nommés par le bureau de la classe.

droit des
sociétaires

art. 23. Les sociétaires sont convoqués aux séances des classes dont ils ne font pas partie.

sections

art. 24. Chaque classe peut créer dans son sein, des sections spéciales aux conditions qu'elle détermine.

art. 25. Le présent règlement a été adopté par l'assemblée générale du 26 juin 1976; il abroge tous les règlements antérieurs.

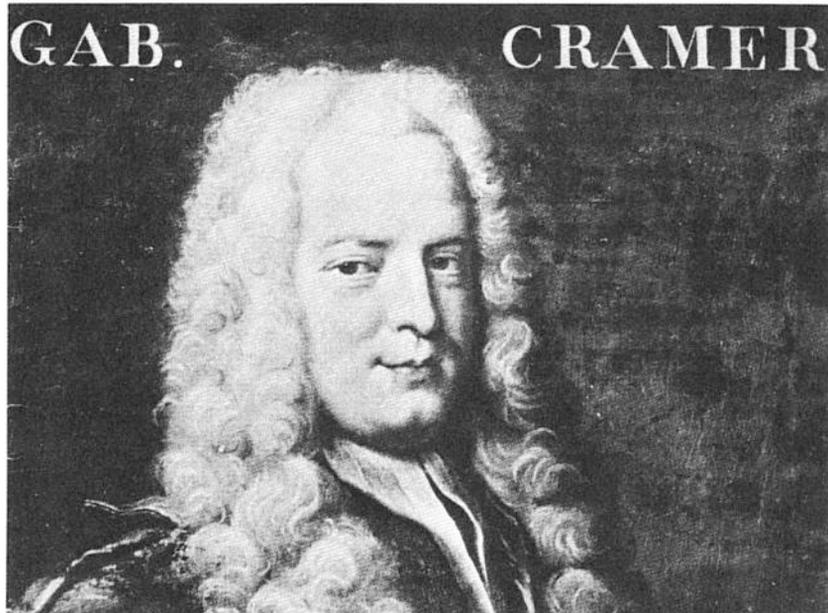


LE PALAIS DE L'ATHÉNÉE

ATHÉNÉE - Temple de Pallas Athénæ, déesse de la Sagesse, ou Minerve, comme l'ont appelée les Romains. C'est le Lieu où poètes et rhéteurs faisaient lecture de leurs ouvrages. Il n'appartenait pas à l'enseignement public, officiel et gouvernemental. La liberté et la tolérance y étaient de rigueur. Tel est le siège de la Société des Arts.

Ce Palais où souffle l'esprit, cher aux Genevois, a été construit par Jean-Gabriel Eynard. Ses plâtres n'étaient pas secs lorsqu'il reçut, il y a 115 ans, ses lettres de noblesse de charité internationale. La première conférence de la Croix-Rouge, née d'une inspiration d'Henry Dunant sur le champ de bataille de Solferino, s'y réunit le 26 octobre 1863 et les jours suivants. Depuis plus d'un siècle, les plus grands esprits s'y sont rencontrés. Mainte idée féconde a pris naissance dans la salle où, sous le butinement des abeilles de Dériaz, les meilleurs cerveaux cogitent et communiquent.

Les signes de vétusté se multiplient ? Qu'importe. La maison doit être rajeunie. Elle le sera.



RÔLE DES PRÉSIDENTS de la Société des Arts

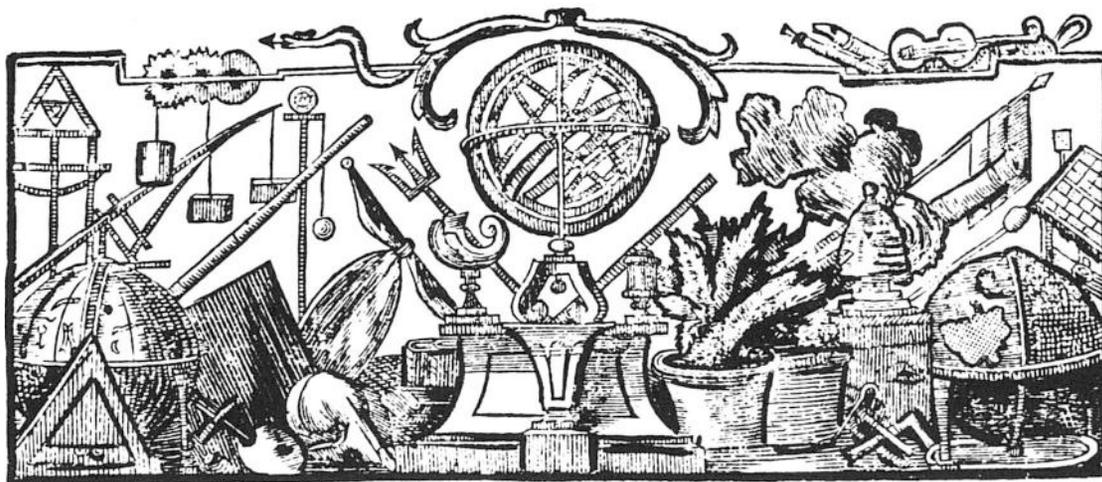
Jean-Louis GRENUS	1776-1777
Gabriel CRAMER	1777-1793
Horace-Bénédict de SAUSSURE	1793-1799
Marc-Auguste PICTET	1799-1825
Augustin-Pyramus de CANDOLLE	1825-1841
Le Premier Syndic RIGAUD	1841-1842
Auguste de la RIVE	1842-1850
Alphonse de CANDOLLE (*)	1851-1870
Théodore de SAUSSURE	1870-1900
Lucien de CANDOLLE	1901-1914
Auguste BLONDEL	1914-1918
Edmond IMER-SCHNEIDER	1919-1921
Guillaume FATIO (*)	1922-1924
Raoul GAUTIER	1925-1927
Gustave MAUNOIR	1928-1932
Adolphe DES GOUTTES	1933-1937
Adolphe AUDEOUD (*)	1938-1942
Henri de ZIEGLER	1943-1947
Charles CONSTANTIN	1948-1951
Louis BERGUER	1952-1956
Jean ARTUS	1957-1960
Eugène NUSSBAUM	1961-1967
Marc DUGERDIL	1968-1972
Jean-René BORY	1972-1977
Eric CHOISY	1977-

(*) Présidents honoraires : Alphonse de CANDOLLE, en 1886 ;
Guillaume FATIO, en 1950 ;
Adolphe AUDEOUD, en 1966 .

PRÉSIDENTS DE LA CLASSE

1948-1978

1948	A. BORLOZ
1949	E. NUSSBAUM
1950	R. PESSON
1951	E. HALLER
1952	A. DUFOUR
1953	G. RICHARDET
1954	C. SORDET
1955	C. AUBERT
1956	D. MONNIER
1957	P. LACOUR
1958	J. DURAND
1959	A. BORLOZ
1960	J. L'HUILLIER
1961	G. de GOUMOENS
1962	P. MODOUX
1963	J. VOLPE
1964	R. COSANDIER
1965	R. DUFRESNE
1966	H.-L. BONARDELLY
1967	C. BAUER
1968	P. JACCARD
1969	P.-A. BOBILLIER
1970	H. CHERVET
1971	P. NICOD
1972	G. ROBERT-TISSOT
1973	M. ROULIER
1974	C. TAVEL
1975	J. WAHL
1976	M. NAVILLE
1977	P.A. LADAME



RÈGLEMENT

de la

Classe de l'Industrie et du Commerce

Article premier

La Classe de l'Industrie et du Commerce est régie par le présent règlement et conformément aux statuts et règlement de la Société des Arts.

Article 2. -

But

La Classe de l'Industrie et du Commerce a pour but de favoriser, spécialement dans le canton de Genève, l'étude et le développement de l'économie, sous toutes ses formes, par l'organisation de conférences, de débats, de colloques, de visites d'entreprises, de publications et toutes autres formes d'activité répondant à ce but.

Article 3. -

La Classe se compose :

Composition

- a) de membres ordinaires, en nombre illimité. Pour devenir membre, il faut être présenté par deux personnes qui font partie de la Classe et être accepté par son Bureau ;
- b) de membres correspondants, participant aux activités de la Classe, mais n'habitant pas Genève ;
- c) de membres honoraires, ayant bien mérité de la Classe ou de l'économie genevoise .



Les membres de ces deux dernières catégories sont nommés par l'Assemblée générale, sur proposition du Bureau. Ils sont dispensés de payer des cotisations.

Article 4. -

Organes

La Classe a pour organes l'Assemblée générale des membres et le Bureau.

Article 5. -

Assemblée générale

L'Assemblée générale se réunit ordinairement une fois l'an, à la fin de l'exercice social, qui commence le premier juillet de chaque année. Elle est convoquée par le Bureau, au moins dix jours à l'avance. Elle élit les membres du Bureau, statue sur les rapports qui lui sont présentés, fixe, sur proposition du Bureau, le montant des cotisations annuelles. Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents.

Une Assemblée générale extraordinaire doit être convoquée, si le Bureau de la Classe, ou le dixième des membres de celle-ci, en font la demande.

Article 6. -

Bureau

Le Bureau est composé de 12 à 24 membres, élus par l'Assemblée générale au scrutin secret, à moins qu'un vote n'en décide autrement. Ils sont élus pour trois ans et ne sont immédiatement rééligibles que deux fois.

Article 7. -

Organisation du Bureau

Le Bureau désigne chaque année en son sein un président, un ou deux vice-présidents, un secrétaire, un trésorier et, cas échéant, des présidents de Commissions ad hoc. Dans la règle, le président est désigné pour un an; son mandat peut être renouvelé, selon les circonstances, une seconde, voire une troisième année.

Le président sortant de charge fait partie de droit du Bureau l'année suivante.

Article 8. -

Attributions du Bureau

Le Bureau a les pouvoirs les plus étendus dans la gestion de la Classe. Il en administre les fonds. Pour préparer les manifestations de la saison, il peut s'entourer de Commissions spéciales, dont tous les membres ne font pas nécessairement partie de la Classe.

Article 9. -

Bulletin

Le Bureau publie un Bulletin. Son but est de communiquer à un plus large public les manifestations organisées par la Classe.

Article 10. -

Rapports à l'Assemblée

Après la clôture de chaque exercice, le président fait, à l'Assemblée générale, un rapport sur l'activité de l'année. De même, le trésorier présente à l'Assemblée générale le compte des recettes et dépenses.



- Article 11. - Les ressources de la Classe sont essentiellement constituées par les cotisations de ses membres, les revenus de ses fonds, ainsi que d'autres recettes éventuelles.
Ressources Les membres doivent s'acquitter de leur cotisation annuelle au début de l'exercice. Ils peuvent toutefois se libérer de cette obligation par un versement unique, dont le montant est fixé par l'Assemblée générale.
- Article 12. - Deux contrôleurs, pris en dehors du Bureau et élus par l'Assemblée générale, sont chargés de vérifier les comptes et de présenter un rapport annuel.
Contrôle
- Article 13. - Les membres de la Classe ont le droit :
Droits des membres
- a) d'assister gratuitement aux manifestations organisées par la Classe et d'y introduire des personnes étrangères à la Classe ;
 - b) de communiquer à la Classe leurs observations et leurs recherches particulières sur des sujets économiques, industriels ou commerciaux ;
 - c) de participer aux excursions et voyages, aux conditions fixées par le Bureau pour chacun d'eux ;
 - d) de recevoir, aux conditions fixées par le Bureau, un exemplaire des publications éditées par la Classe ;
 - e) d'assister gratuitement aux séances générales de la Société des Arts.
- Article 14. - Les membres ordinaires en retard dans le paiement de leurs cotisations annuelles peuvent être exclus de la Classe par le Bureau.
Exclusion
- Article 15. - Toute modification au présent règlement doit être soumise par le Bureau à l'approbation d'une Assemblée générale. La convocation à cette Assemblée doit être accompagnée du texte nouveau proposé par le Bureau.
Amendements



Ce Règlement remplace et annule tous les textes précédents.
 Il a été approuvé par le Bureau de la Société des Arts, le
 28 octobre 1977, en l'Athénée.

BUREAU**1977-1978****De la Classe****DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE****de la Société des Arts de Genève**Président : Paul A. LADAMEVice-Président : Jean WAHLPrésident sortant : Marcel A. NAVILLETrésorier : Paul-Eric PERRETSecrétaire : Anne-Marie BONINOSecrétaire suppléant : Elie WAGNERMembres (responsables, cas échéant, de groupes de travail ou de commissions) :

Marc-A. BARBLAN

Pierre BOURRIT

Jean-Claude DELAUDE

Arthur HARMANN

Pierre JAC CARD

Pierre LACOUR

Edmond MAEDER

Pierre NICOD

Georges-O. ROBERT-TISSOT

Robert-L. SAMUEL

Albert TEVOEDJRE

Iaszlo UNGER

Joseph VOLPE

Walter WIDMER



RÔLE
 des
Membres
 de la
**Classe de l'Industrie
 et du Commerce**

Membres émérites:

1931 CHOISY, Eric, Champvigny, 1242 SATIGNY

1952 SORDET, Albert, 67 a, rte de Thonon, 1222 VESENAZ

A

ADOUTTE, Roland, Battelle, 7, route de Drize, 1227 CAROUGE
 AESCHIMANN, Lucien, 40, rue du Rhône, 1211 GENEVE 1
 AIME, Philippe, Artiste peintre, 14, Robert-de-Traz, 1206 GENEVE
 ALLAZ, Marcel, C.P. 1211 GENEVE 25
 ALLEMANN, Jean, 18, Bd Helvétique, 1207 GENEVE
 ANDRIE, Juste-Marc, 8, Ch. des Recluses, 1213 PETIT-SACONNEX
 ANLIKER, Paul, c/o Tavarro SA, C.P. Charmilles, 1211 GENEVE 3
 ARLETTAZ, Gilbert, 14, Route des Jeunes, 1227 CAROUGE
 ATTIA, Elias, 12, Beaumont, GENEVE
 AUBERT, Aliette, Ch. de la Commanderie, 1212 GRAND-LANCY
 AUBERT, Charles, 19, Ch. des Erables, 1213 PETIT-LANCY
 AUBERT, François, 8, Rue des Granges, 1204 GENEVE
 AUBERT, Maurice, 15, rue de la Corraterie, 1211 GENEVE
 AUER, Jules F., 9D, Plateau de Frontenex, 1208 GENEVE
 AUER, Roland-C., 25, Route de Florissant, 1206 GENEVE

B

BACHMANN, Pierre, "Pré-le-Greny", Ch. Riondet, 1299 COMMUGNY (VD)
 BARBLAN, Marc-A., Historien, 5, Av. de Frontenex, 1207 GENEVE
 BARBEY, Edmond, 11, Rue de la Corraterie, 1204 GENEVE

BARBEY, Edmond, "La Chênaie", 245, Rte d'Hermance, 1246 CORSIER
 BARBEY, Gustave, Avocat, 12, Pl. du Grand-Mézèl, 1204 GENEVE
 BARBEY, Raymond, "La Pierrière", 1292 PREGNY-CHAMBESY (GE)
 BARBEY, Thierry, "Les Albrans", Rte d'Hermance, 1246 CORSIER (GE)
 BARRO, Daniel, 20, Rue de la Fontenette, 1227 CAROUGE
 BARTHELEMY, J.-F., 25 Quai des Bergues, 1201 GENEVE
 BARTLOME, Frédéric, Directeur, 33, Av. Ste Cécile, 1217 MEYRIN
 BEDNAR, Thomas, Ing. conseil, 16, Ch. Colladon, 1209 GENEVE
 BEGUIN, Philippe, 32, Ch. d'Entrebois, 1000 LAUSANNE
 van BERCHEM, Alexandre, 1299 CRANS-CELIGNY (VD)
 BERGER, Alfred B., 89a, Rte de Florissant, 1206 GENEVE
 BERGUER, Louis, 1242 SATIGNY
 BERNADAC, Christian, 6 Square de l'Alboni, 75016 PARIS
 BERNASCONI, Pascal, retraité SBS, 33, rue de l'Athénée, 1206 GENEVE
 BERNET, Albert, Imprimeur, 22, Av. Ernest-Pictet, 1203 GENEVE
 BERNEY, Hélène, Melle, 1246 LA PLAINE
 BIANCHETTI, Laurent, 8, rue de la Rôtisserie, 1204 GENEVE
 BIERI, Oscar, Directeur Mapsa SA, 2, Av. de Warens, 1203 GENEVE
 BILLON, Frédéric, Ingénieur, 10, Av. de Champel, 1206 GENEVE
 BIRABEAU, Jacques-P., 15, Ch. des Fraisiers, 1212 GRAND-LANCY
 BLESS, Pierre & Monique, 21, Ch. de Villard, 1007 LAUSANNE
 BLOCH, Jean, Ingénieur, 7, Avenue Bertrand, 1206 GENEVE
 BLONDEL, Denis, Ingénieur, 16, Rue Senebier, 1205 GENEVE
 BOBILLIER, Pierre-André, 128 Rte de Soral, 1232 LULLY-CONFIGNON
 BODMER, Jean-Georges, Pasteur, 4, Rue Beauregard, 1204 GENEVE
 BOIS, Philippe, Prof. Uni, Neuchâtel, 2036 CORMONDRECHE (NE)
 BOLLE, Pierre, Dr. ès sc., 19, Rue Henri-Mussard, 1208 GENEVE
 BONARDELLY, Christian, 100, Ch. de la Montagne, 1224 CHENE-BOUGER.
 BONARDELLY, Renée, 27, Ch. A.-Dufaux, 1245 COLLONGE-BELLERIVE
 BONARDELLY, Sigrid, 100, Ch. de la Montagne, 1224 CHENE-BOUGERIES
 BONINO, Anne-Marie, Melle, 103, Av. Bois de la Chapelle, 1213 ONEX
 BOSSARD, Armand, 40B Ch. de la Blonde, 1253 VANDOEUVRES (GE)
 BOSSON, Fernand, Adm. de Soc., 3, Rte de Florissant, 1206 GENEVE
 BOURQUIN, Gérald-Ch, Avocat, 26, Corratierie, 1211 GENEVE 11
 BOURRIT, Pierre, 6, Bd Helvétique, 1205 GENEVE
 BRANDT, Jan, Ing. chimiste, 21, Av. Pierre-Odier, 1208 GENEVE
 BRANDT, Maurice, 14, rue de Beaumont, 1206 GENEVE
 BREMOND, Jean-E., Molards, 1295 TANNAY (VD)
 BROCHER, Jacques, Propica SA, 7, Chemin Byron, 1223 COLOGNY
 BROCHER, Jean, 14D, Champs-de-Chaux, La Capite, 1222 VESENAZ
 BROULAND, Paul, CERN, 5, Ch. de Tavernay, 1218 GRAND-SACONNEX
 BUCHS, Gérald, Fondé pouvoir, 14 Ch. Malombré, 1206 GENEVE
 BUFFAT, Jean-Charles, 25, Ch. de la Cocuaz, 1253 VANDOEUVRES
 BUGNION, Frank, Ing. SIA, 1299 CRANS (VD)
 BUJARD, René, Directeur, 11, Av. Ernest-Hentsch, 1207 GENEVE
 BUNZLY, Charles, 8, Ch. des Vignettes, 1299 CRANS près CELIGNY
 BURDIN, Bernard, c/o Migros, Rue Alexandre-Gavard, 1227 CAROUGE
 BURGER, Daniel, Technicien, 11, Rue d'Ermenonville, 1203 GENEVE

C

CAMPICHE, Samuel, Industriel, 29, Ch. des Palettes, 1212 GRD-LANCY
 CANONICA, Ezio, 5A Kirchstrasse, 8953 DIETIKON (ZU)
 CARBONATTO, Danielle, 23, Rue de l'Athénée, 1206 GENEVE

CARBONATTO, Henri, Imprimeur, 5, Rue Frédéric-Amiel, 1203 GENEVE
 CART, François-Jean, 12, Ch. du Barbolet, 1213 ONEX
 CARUGATI, Robert, Restaurateur, 10, Rue Pierre-Fatio, 1204 GENEVE
 CATHREIN, André-Jean, 15, Rue Emile Yung, 1205 GENEVE
 CAVALLI, Ugo, Ch. Communal-de-la-Fruitière, 1249 COLLEX (GE)
 CHAMAY, Charles, 90, Rte de Vandoeuvres, 1253 CHOUGNY (GE)
 CHARLIER, Léon, Inst. central de l'ORT, 1247 ANIERES (GE)
 CHARPIE, John, 12, Av. Gare des Eaux-Vives, 1207 GENEVE
 CHAVANNE, André, 19, Rue du Pré-Jérôme, 1205 GENEVE
 CHAVANNE, André, Cons. d'Etat, Hôtel-de-Ville 6, 1204 GENEVE
 CHERVET, Herbert, Cons. publicité, 1, Rue du Cloître, 1204 GENEVE
 CHEVALIER, Pierre-Ami, Avocat, Sézenove, 1233 BERNEX
 CHOUARD, Mme Jean, 53, Ch. des Fourches, COLOGNY
 COHANIER, Melle Janine, 8, rue de Vermont, 1202 GENEVE
 COHANNIER, Roger-Ed., Adm.-Dir., 5, Rue Viollier, 1207 GENEVE
 COLSENET, Mme, Case postale 9, 1211 GENEVE 2
 CONSTANTIN, Léon, 18F, Ch. des Corbillettes, 1216 COINTRIN
 COQUOZ, Edouard, 28, Rte d'Aire-la-Ville, 1233 BERNEX
 CORDEY, Bernard, Ing. électr., 2 Avenue Blanc, 1202 GENEVE
 CORTHAY, Robert, Agent immobilier, 15 Rue Pré-Jérôme, 1205 GENEVE
 CROISIER, Paul, 13 Av. de Champel, 1206 GENEVE
 CUENOD, François, Architecte, 62B, Rte de Frontenex, 1207 GENEVE
 CUENOD, François, c/o Cuénod SA, 8 Rue des Plantaporrêts, 1205 GE
 CUENOD, Michel, Ingénieur, 7, Place Claparède, 1205 GENEVE
 CURTET, Albert, 16, Rue de l'Encyclopédie, 1201 GENEVE

D

von DACH, Raymond, Directeur, 16, Rue Guatier, 1202 GENEVE
 DARIER, Jacques, 10 Ch. de la Tour-Carrée, 1223 COLOGNY
 DAVIDOFF, Mireille, Etudiante, 5, ch. de Beau-Soleil, 1206 GENEVE
 DEGOUMOIS, André, 20, Vidollet, 1202 GENEVE
 DELACHAUX, Jean-Louis, Crédit Suisse, 1211 GENEVE 11
 DELASPRES, Paul, 25 Rue de l'Avenir, 1207 GENEVE
 DELASPRES, Paul, Laminus, 19, Rue Maunoir, 1207 GENEVE
 DELAUDE, Jean-Claude, 21, Rte de Meyrin, 1202 GENEVE
 DELESDERRIER, J.-M., 7, Ch. Nicolas-Bogueret, 1219 LE LIGNON
 DELESSERT, Georges, 38, Ch. de la Boucle, 1222 VESENAZ
 DELESSERT, Serge, 1073 SAVIGNY s/LAUSANNE
 DELETRAZ, John, Directeur, 54, Ch. des Coudriers, 1209 GENEVE
 DEMIERRE, Jean, 39, Ch. du Milieu, 1245 COLLONGE-BELLERIVE
 DEMIERRE, Raymond, 14-16, Ch. de Fossard, 1231 CONCHES
 DERIAZ, Georges, retraité, 7, Ch. de Conches, 1231 CONCHES
 DEROBERT, Jean-Marc, Case postale 138, 1217 MEYRIN 1
 DESBAUMES, Paul, Ing. chimiste, 42, rue de l'Athénée, 1205 GENEVE
 DESCLOUX, Joseph, 57, R. de Moillebeau, 1211 GENEVE 19
 DES GOUTTES, Jean, 12, Beaumont, 1206 GENEVE
 DES GOUTTES & Cie, Assurances Union, 7, Rue Bellot, 1206 GENEVE
 DESJAQUES, François, 2, Rue Henri-Mussard, 1208 GENEVE
 DESPRES, P.E.M., 10, Route des Jeunes, 1211 GENEVE
 DEVAUD, Louis, Case postale 211, 1211 GENEVE 12
 DOERKS, Rof H., 29, Ch. de la Traille, 1213 ONEX
 DOUGOUD, Philippe, 1, Route des Evaux, 1213 ONEX
 DRAKIDIS, Philippe, Dr. en droit, 78, Rte de Florissant, 1206 GE

DREHER, Hans, 49, Rte de Frontenex, 1207 GENEVE
 DUBOIS, Pierre, 17, Ch, François-Léhmman, 1218 GENEVE
 DUCKERT, Jean, Administrateur, 8, Av. Peschier, 1206 GENEVE
 DUDROW, Ralph C., 34, Rue de Vermont, 1202 GENEVE
 DUFOUR, Ami, Conseiller financier, 5, Ch. de Coudrée, 1223 COLOGNY
 DUFRESNE, Eric, Commerçant, 25, Crêts-de-Champel, 1206 GENEVE
 DUFRESNE, Gérard, Postfach 12, 8706 FELDMEILEN (ZU)
 DUFRESNE, Robert-Ed., 86A Rte de Florissant, 1206 GENEVE
 DUGERDIL, Pierre, retraité, Ch. En Pallet, 1206 GENEVE
 DU PASQUIER, Léo-Pierre, Case postale 531, 2001 NEUCHATEL

E

EDLER, Georges-Willy, 11, Ch. Charles-Georg, 1211 PETIT-SACONNEX
 EGGLI, Samuel, Technicien, 10, Ch. Deux-Communes, 1226 THONEX
 EMERY, Lucien, Représentant, 25, Rue du Pont-Neuf, 1227 CAROUGE
 ENGELSON, Dr. Moïse, Médecin, 5, Madame-de-Staël, 1201 GENEVE
 EPARS, René, Ingénieur, 40, Rue du Stand, 1204 GENEVE

F

FATIO, André, 10, Place du Grand-Mézel, 1204 GENEVE
 FATIO, Monique, 25, Bd Philosophes, 1205 GENEVE
 FAVARGER, Robert, Directeur UBS, 8, Rue du Rhône, 1204 GENEVE
 FAVRE, Eric, 16-18, Ch. Grange-Bonnet, 1224 CHENE BOURG
 FAVRE, James-André, 40, Ch. du Pont-Céard, 1290 VERSOIX
 FAVRE, René, Architecte, 157, Route de la Capite, 1222 VESENAZ
 FELDMANN, Michel, Professeur EST, 25, Av. Wendt, 1203 GENEVE
 FIECHTER, Benoît, Etudiant, 55 bis Rte de Florissant, 1206 GENEVE
 FIECHTER, Jacques-René, 15, Vidollet, 1202 GENEVE
 FIECHTER, Marie, 15 Vidollet, 1202 GENEVE
 FISCHER, Claude, Ingénieur civil EPF, 3, Av. Bertrand, 1206 GENEVE
 FISCHER, Lucien, 20, Plateau de Champel, 1206 GENEVE
 FISCHER, Lucien, 16, Quai Gustave-Ador, 1207 GENEVE
 FONTELA, Emilio, 16, Rue Robert-de-Traz, 1206 GENEVE
 FRIES, Jean-Paul, 25, Rte de Sauverny, 1290 VERSOIX

G

GABRIEL, Jean-Luc, 12, Rue du Contrat-Social, 1203 GENEVE
 GALLAND, Jean-Paul, Chancelier, 11, R. Lévrier, 1201 GENEVE
 GALLAY, Louis, 320, Rte de Lausanne, 1293 BELLEVUE
 GALLET, Jean-Jacques, 108, Rte de Florissant, 1206 GENEVE
 GALLET, Jean-Jacques, 32, Av. de Frontenex, 1207 GENEVE
 GALLOPIN, Jean, 19 Rue Henri-Mussard, 1208 GENEVE
 GALLOPIN, Jean, 17 Rue du Rhône, 1204 GENEVE
 GAMPERT, Bernard, 14, Bd Tranchées, 1206 GENEVE
 GARDIOL, Daniel, 39a, Ch. de la Blonde, 1253 VANDOEUVRES
 GARGANTINI, Pierre, 12, Ch. Champ Carré, 1256 TROINEX
 GAUDETTE, Marcel, 21, Rue du Rhône, 1204 GENEVE
 GEHRIG, Alfred, 3, Ch. des Tournis, 1222 VESENAZ
 GENOUD, Louis E., Dir. Commercial, 3, Av. Bertrand, 1206 GENEVE
 GERONIMI, Erno, Médecin, 14, Bd des Philosophes, 1205 GENEVE
 GILLIERON, Jean-Louis, 135, Bd Malesherbes, 75017 PARIS
 GINDRAT, Roland, 54, Rue de Montchoisy, 1207 GENEVE

GIRARDET, Cl.-A. 24, Rue des Bossons, 1213 ONEX
 GLANZMANN, Frédéric, 8A, Avenue de Champel, 1206 GENEVE
 GLASBRENNER, Fernand, Economiste, 1261 GINGINS (VD)
 GOERG, Robert, Industriel, 27, Ch. de Grange-Canal, 1208 GENEVE
 GOLAY, Marcel, 13, Ch. des Lombardes, 1290 VERSOIX
 GOLDSCHLAG, Hugo, 13, Bd des Philosophes, 1205 GENEVE
 GOLINELLI, Pierre, 134 Ch. de la Montagne, 1224 CHENE-BOUGERIES
 de GOUMOENS, Georges, 9, Ch. Manons, 1218 GRAND-LANCY
 GOY, André, Horloger, 13, Ch. de Passoret, 1227 CAROUGE
 GRANDCHAMP, Pierre E., 3, Ch. des Crêts-de-Champel, 1206 GENEVE
 GRANJEAN, Philippe, 13, Cours des Bastions, 1205 GENEVE
 GRASSET, Robert, Administrateur, 5, Ch. de Pinchat, 1227 CAROUGE
 GREGORY, Gene, Journaliste, 4, Cours des Bastions, 1205 GENEVE
 GRÉUTER, Mme Juliette, 55, Rte de Florissant, 1206 GENEVE
 GROBET, Pierre et Madame, 7, Av. Gaspard-Ballete, 1206 GENEVE
 GROSJEAN, Georges, 11, Av. Jacques-Martin, 1224 CHENE-BOUGERIES
 GROSJEAN DARIER, G., 15, R. Pierre-Fatio, 1204 GENEVE
 GROSCLAUDE, René, 44, Quai Gustave-Ador, 1207 GENEVE
 GROSSKOPF, Rodolphe-G., 10B, Avenue Frank-Thomas, 1208 GENEVE
 GRUNER, Pierre, 1, Av. de Sécheron, 1202 GENEVE
 GUBLER, Emile, 2, Av. Ernest-Hentsch, 1207 GENEVE

H

HABERSTICH, Daniel, 3, Av. du Lignon, 1219 LE LIGNON
 HAENNI, Paul-M., 11, Ch. de Pinchat, 1227 CAROUGE
 HAISSLY, Fernand, Avocat, 4, Rue Conseil-Général, 1211 GENEVE 11
 HALLER, Ernest et Nelly, 11bis, Ch. du Port, 1245 COLLONGE-BELLERIVE
 HARMANN, Arthur, Ing., 19, Av. Soret, 1203 GENEVE
 HASLER, Frédéric, 5, Clos du Velours, 1231 CONCHES
 HAUSMANN, Gilbert, Ing. EPFL, 4, Ch. du Feuillet, 1255 VEYRIER
 HECK, Hermann 32, Ch. des Voirons, 1213 PETIT-LANCY
 HEDQVIST, Stig B. et Mme, 103, Rte de St.Cergue, 1260 NYON
 HEGNER, Max, retraité, 21, Av. du Bouchet, 1209 GENEVE
 HEILPERIN, Denise, Rue Robert-de-Traz 42, 1206 GENEVE
 HENTSCH, Jean-Cl., Banquier, 16, Ch. des Fenasses, 1246 CORSIER
 HENTSCH, Léonard, Banquier, Pierre-Grise, 1245 BELLERIVE-PORT
 HENTSCH, Robert E., Banquier, 4, Rue Beauregard, 1205 GENEVE
 HILTBRAND, André, Ing. Rte d'Hermance 320, 1247 ANIERES
 HIRSCH, Roland-A., 11, Rue Michel Chauvet, 1208 GENEVE
 HOFSTETTER, Bruno F., Rte de la Branvaude, 1290 CHAVANNES-DES-BOIS
 HONEGGER, Pierre, Ing. en retraite, 21, Ch. de Conches, 1231 CONCHES
 HORNGACHER, J.-A., 11, Bd Pont-d'Arve, 1205 GENEVE

I

IMHOF, Eric, Ing., 42, Ch. de la Montagne, 1224 CHENE-BOUGERIES
 INDUNI, Charles, Adm., 57, rte de Drize, 1227 CAROUGE
 ISLIKER, Albert, 2, av. de Warens, 1203 GENEVE

J

JACCARD, Eric, Ing. ETS, 11, Ch. du Port, 1246 CORSIER
 JACCARD, Pierre, 36, Chemin d'Onex, 1213 PETIT-LANCY

JAKUBEC, Philippe-Michel, 3b, Ch. de la Mairie, 1223 COLOGNY
 JAQUES, Pierre, Opticien, 1, Rue Viollier, 1207 GENEVE
 JATON, François, 1, Av. du Plateau, 1213 PETIT-LANCY
 JUILLARD, Jacqueline, Case 80, 1292 CHAMBESY
 JULLIARD, Horace, "Les Bernodes", 1296 COPPET (VD)
 JUNOD, Anne, 9, Crêts-de-Champel, 1206 GENEVE
 JUVET, François, Directeur, 28, Ch. Briquet, 1209 GENEVE

K

KAELIN, Alphonse, 7, Quai Cheval-Blanc, 1227 CAROUGE
 KAEPPELI, Louis, Pharmacien, P.O.Box 1, 1222 VESENAZ
 KALKINEN, Ero, SANTIAGO-DE-CHILI
 KAPLUN, Annette, Dir. Foyer-Handicap, 1253 VANDOEUVRES
 KAPLUN, Serge, 14A, ch. de la Place Verte, 1227 CAROUGE
 KAPLUN, Sioma, Administrateur Studer SA, 1253, VANDOEUVRES
 KECKEIS, Henri, 3, Ch. de l'Escalade, 1206 GENEVE
 KERN, André, Directeur, 21, Rue Toepffer, 1206 GENEVE
 KERN, André, Banque Privée SA, 18 Rue de Hesse, 1204 GENEVE
 KERN, Ivan, Ingénieur, 154, Rte de la Capite, 1223 COLOGNY
 KETTERER, Jacques, Industriel, 55, Rte d'Hermance, 1222 VESENAZ
 KOCH, Pierre, Avocat, 6, Rte de Florissant, 1206 GENEVE
 KRONAUER, Emilio, Ingénieur, 39, Quai Wilson, 1201 GENEVE
 KUGLER, Alain, 69, rue des Eaux-Vives, 1207 GENEVE
 KUGLER, Jean-Pierre, 169, Rte de la Capite, 1222 VESENAZ
 KUFFER, Robert, Adm., 120 Ch. de la Montagne, 1224 CHENE-BOUGERIES
 KUHNKE, Rolf R., 13, Rue Henri-Dunant, 1205 GENEVE

L

LABARTHE, Paul, 17 Rue de Saint-Jean, 1203 GENEVE
 LABHARDT, Hans, 42, Ch. des Coudriers, 1209 GENEVE
 LACHAT, Marius, Avocat, 4, Rue Bellot, 1206 GENEVE
 LACOUR, Lucie, Ménagère, 27, Rue de l'Athénée, 1206 GENEVE
 LACOUR, Pierre, Expert-comptable, 27, Rue de l'Athénée, 1206 GENEVE
 LADAME, Andreina, 3, chemin de Beau-Soleil, 1206 GENEVE
 LADAME, Georges, Dr. ès sc., 3, Rte de Florissant, 1206 GENEVE
 LADAME, Gérard, "Les Garettes", 1295 MIES (VD)
 LADAME, Juliette, "Les Garettes", 1295 MIES (VD)
 LADAME, Marguerite, 3, Rte de Florissant, 1206 GENEVE
 LADAME, Paul, 3, Ch. de Beau-Soleil, 1206 GENEVE
 LADAME, Sylvia-Laurence, 37, Av. de Champel, 1206 GENEVE
 LAGRANGE, Marcel, 35, Rte de Rennex, 1294 GENTHOD
 LANY, André, 4, Ch. du Progrès, 1214 VERNIER
 LAPERROUZA, Pierre-L., 2, Pl. Simon-Goudart, 1201 GENEVE
 LAUBER, Ed.-Willy, 9, av. Marc-Monnier, 1206 GENEVE
 LAVIZZARI, Carlo, Ch. de Murlaz, 1232 CONFIGNON
 LAVIZZARI, Carlo, 20, Bd des Philosophes, 1205 GENEVE
 LEBET, Roger, Villa Emmanuèle, 16, Ch. Ravoux, 1290 VERSOIX
 LE FORT, Jean-Louis, 3, Rte de Florissant, 1206 GENEVE
 L'HUILLIER, Jacques, 57, Rte de Chêne, 1208 GENEVE
 LOMBARD, Louis A., Adm., 25, Ch. du Port, 1245 COLLONGE-BELLERIVE
 LOMBARD, Pierre, Etudiant, 1245 BELLERIVE-PORT
 LOUTAN, Henri, 15, Av. de l'Amandolier, 1208 GENEVE

LOUTAN, Henri, 9, Rue des Photographes, 1207 GENEVE
 LOVET, Pierre, 2, Rue Pedro-Meylan, 1208 GENEVE
 LUCHSINGER, Willy, 15, Ch. Fr.-Lehmann, 1218 GRAND-SACONNEX
 LUDER, Béat, Coiffeur, Rue de la Prulay, 1217 MEYRIN

M

MAEDER, Edmond, 2, Rue Frédéric-Amiel, 1203 GENEVE
 MAGNIN, Edouard, 8, Chemin Rieu, 1208 GENEVE
 MAGNIN, Maurice, 164, Rte de Florissant, 1206 GENEVE
 MAGNIN-KUGLER, William, C.P. 240, 1211 GENEVE 8
 MAGNIN, William, 11, Av. Ernest-Hentsch, 1207 GENEVE
 MAIRE, Louis, 68, Rte du Pont Butin, 1213 PETIT-LANCY
 MAITRE, Pierre, 1, Quai du Cheval-Blanc, 1227 CAROUGE
 MANASSE, Max, Restaurateur, 8, Bd des Tranchées, 1206 GENEVE
 MARCH, Montague, 16, Rue des Granges, 1204 GENEVE
 MARIOTTI, Franco, 21, Ch. de la Tour-de-Pinchat, 1227 CAROUGE
 MARKOWSKI, Jean-Michel, 37, Rue Plantamour, 1201 GENEVE
 MARTIN, Yves, Secr.-Gén. Dép. Comm. Ind., 1255 PETIT-VEYRIER
 MARTY, Alfred, 10, Ch. Boissier, 1222 VESENAZ
 MAY, Samuel, Ch. des Lombardes, 1290 VERSOIX
 MAYOR, Ernest P.-E., 1, Ch. Clair-Matin, 1213 PETIT-LANCY
 MEICHTRY, Marcel, 22, Ch. Caroline, 1213 PETIT-LANCY
 MEIER, Edmond-Jacques, 12, Michel-Chauvet, 1208 GENEVE
 MENTHA, Gérald, 10, Ch. du Reposoir, 1255 VEYRIER
 MENTHA, Mme O., 10, Ch. du Reposoir, 1255 VEYRIER
 MERCIER, Paul A., 2, Ru du Vidollet, 1202 GENEVE
 de MEURON, André, 26, Ch. de Bellefontaine, 1223 COLOGNY
 MEYER de SURY, Gérard, 3, Ch. du Châtelet, 1205 GENEVE
 MEYFARTH, Hans, 38, Crêts de Champel, 1206 GENEVE
 MEYNET, Emmanuel, Négociant, 138, Rte de Chêne, 1224 GENEVE
 MICHELA, Marc, 10, Ch. de la Rétuelle, 1252 MEINIER
 MODOUX, Pierre, Adm., 21, Av. de Beau-Séjour, 1206 GENEVE
 MOLLARD, William, 80, Rte de Florissant, 1206 GENEVE
 MOLLARD, Mme William, 80, Rte de Florissant, 1206 GENEVE
 MOREILLON, René, 22, Rue de l'Athénée, 1211 GENEVE
 MOSER, Walter, 11, Place du Molard, 1204 GENEVE
 MOTTAZ, Roger, 66, Rte de Collex, 1293 BELLEVUE
 MOTTU, André, Ingénieur EPFZ, 1253 VANDOEUVRES
 MOURON, Jacques, 1, Rue du Vieux-Moulin, 1213 ONEX
 MUHLENEN, Jean, Photographe, 25, Rue de Berne, 1201 GENEVE
 MULLER, Eric, 16, Bundesgasse, 3000 BERNE
 MULLER, Hans, 22A, Ch. David-Mugnier, 1224 CHENE-BOUGERIES
 MUSSARD, Jean A., 22, Ch. Caroline, 1213 PETIT-LANCY
 MUSSARD, Marcel, 4a, Rue de Rugin, 2034 PESEUX (NE)

N

NAVILLE, Marcel A., Adm., 33, Ch. du Velours, 1231 CONCHES
 NEESER, Philippe, P.O. Box 1, 665 TAKARAZUKA HYOGO Japon
 NICOD, André-Emile, 4, Rue Daubin, 1203 GENEVE
 NICOD, Pierre, 29, Rue Sautter, 1205 GENEVE
 NICOLE, Marcel, 1, Tour de l'Ile, 1204 GENEVE

NUSSBAUM, Eugène, 112, Rte de Florissant, 1206 GENEVE
 NUSSBAUM, Mme, 112, Rte de Florissant, 1206 GENEVE

O

OCHSENBEIN, Jean, 5, Rue de la Gare, 1260 NYON
 ODIER, Marcel, 11, Rue de la Corraterie, 1204 GENEVE
 OECHSLIN, Albert, Industriel, c/o OXAL, C.P. 35, 1211 CHATELAINE
 OECHSLIN, Albert, Villa "La Nasse", Rte d'Anière, 1247 ANIÈRES
 OLIVET, J.-P., Rte du Bois-des-Frères 50, 1211 AIRE
 OLIVET, J.-P., Adm., 10c, Rue Crespin, 1206 GENEVE
 OLTRAMARE, Yves, "Montchoisy", Rte de Mernier, 1253 VANDOEUVRES
 OMEGA, Fabrique de Montres, 2, Rue des Falaises, 1205 GENEVE
 OPPIKOFER, Franz, 23, Ch. du Banc-Bénil, 1213 PETIT-LANCY
 OPPLIGER, Jürg, 1, Clos Alpestre, 1222 VESENAZ

P

PAHUD, Jacques-Ph., Ch. des Allinges, 1006 LAUSANNE
 PALLUAT, Georges, Adm., 27, Crêts-de-Champel, 1206 GENEVE
 PANCHAUD, Roger, "Port Rogerno", Rte de Lausanne, 110, 1296 COPPET
 PAOLIELLO, Charles, Avocat, 6, Rue Emile-Yung, 1205 GENEVE
 PASCHE, Maurice, 13, Rue Versonnex, 1207 GENEVE
 PASTORI, Jean-Marie, 19, Av. Cardinal-Memillod, 1227 CAROUGE
 PATEK PHILIPPE SA, 41, Rue du Rhône, 1204 GENEVE
 PAYOT, Maurice, 6, Av. de France, 1202 GENEVE
 PERRET, Lucien, Avocat, 3, Ch. de Beau-Soleil, 1206 GENEVE
 PERRET, Paul-E., 20, Corraterie, 1204 GENEVE
 PERRET, René, Adm., 29C, Ch. de Grange-Canal, 1208 GENEVE
 PERUTZ, Peter, 26, Av. du Lignon, 1219 LE LIGNON
 PESSON, Claude, 4, Ch. Tour-Carrée, 1223 COLOGNY
 PIAGET, Yves, 40, Rue du Rhône, 1204 GENEVE
 PICOT, François, Avocat, Clos-Belmont 1, 1208 GENEVE
 PICTET, Edouard, 12, Promedade Saint-Antoine, 1204 GENEVE
 PICTET, Edouard, 33, Ch. du Milieu, 1245 COLLONGE-BELLERIVE
 PICTET, Michel, 29, Bd Georges-Favon, 1204 GENEVE
 PLEINES, Ernst, 5, Ch. Malagny-le-Lac, 1294 GENTHOD
 POISAT, Henri, 9, Av. Bertrand, 1206 GENEVE
 A PORTA, Pierre-Henri, 6, Parc Château-Banquet, 1202 GENEVE

R

RADJAVI, Kazem, 51, Rte de Frontenex, 1207 GENEVE
 RAFFINI, Pierre, 3, Rue du Mont-de-Sion, 1206 GENEVE
 RAIS, Jacques, 19, Ch. Haccius, 1212 GRAND-LANCY
 RANDON, Joseph, Route du Lac, 1246 CORSIER
 RAPP, Jean, 30, Rue du Village-Suisse, 1205 GENEVE
 RAPPARD, Max, 10, Rue Petitot, 1204 GENEVE
 RAYMOND, Louis, 14, Ch. de Bessinge, 1223 COLOGNY
 RAYMOND, Louis, La Bâloise, C.P., 1211 GENEVE 11
 REISER, Joseph, 53, Rte de Malagnou, 1208 GENEVE
 RENAUD, Charles, 2, Ch. du Château-Blanc, 1211 VILLETTE/CONCHES
 REYMOND, André, Crêts-de-Champel 32, 1206 GENEVE
 de RHAM, Etienne, 7C Rte de Thonon, 1222 VESENAZ

RIBAUX, André, Rue de Saint-Jean 18, 1203 GENEVE
 RICHARD, Jean, 32, Av. Blanc, 1202 GENEVE
 RICHARDET, Georges, 31, Rue Liotard, 1202 GENEVE
 RICHNER, Achille, 8, Ch. Isaac-Machard, 1290 VERSOIX
 RICHNER, Mme, 8, Ch. Isaac-Machard, 1290 VERSOIX
 RIGOT, Hubert, 29, Ch. Sous-Caran, 1245 COLLONGE-BELLERIVE
 RIHS, Jean-Claude, 2, Rue de la Fontaine, 1204 GENEVE
 RIHS, Jean-Claude, 3, Ch. Calandrini, 1231 CONCHES
 ROBERT-TISSOT, Cécilia, 1, Av. Théodore-Flournoy, 1207 GENEVE
 ROBERT-TISSOT, Georges-O., 1, Théodore-Flournoy, 1207 GENEVE
 ROCHAT, Frédéric, "La Bâtonnière", 1214 VERNIER
 ROESGEN, Marcel, 13A, Ch. des Semailles, 1212 GRAND-LANCY
 ROHNER, Gebhard, 10, Rue Michel Chauvet, 1208 GENEVE
 ROSSIER, Claude, Directeur, 33, Rte d'Ornex, 1249 BOSSY
 ROSSIRE, Paul-Laurent, 18, Corratérie, 1204 GENEVE
 ROSSIRE, Paul-Laurent, 25, Quai du Mont-Blanc, 1201 GENEVE
 ROTH LISBERGER, Edmond, C.P. 89, 1211 GENEVE 8
 ROULIER, Michel, 26, Av. Adrien-Lachenal, 1207 GENEVE
 ROY, Christian, F-01630 SAINT-GENIS
 RUCHET, Jacqueline, 77, Av. Bois de la Chapelle, 1213 ONEX
 RUFİ, William, 13, Rte de Meyrin, 1202 GENEVE
 RUIZ, Georges, Commerçant, 2, Ch. Boissier, 1222 VESENAZ
 RUIZ, Mme, 2, Ch. Boissier, 1222 VESENAZ
 RYCHNER, Georges, Avocat, 39, Quai Wilson, 1201 GENEVE

S

SALMANOWITZ, Grégoire, 1, Place des Alpes, 1201 GENEVE
 SALOMON, Louis, Ch. de Tressy-Cordy, 1212 GRAND-LANCY
 SAMUEL, Robert Lionel, 1, Ch. de Surville, 1213 PETIT-LANCY
 SANDERS, Ingeborg, "Les Eboux", 1249 GY
 SANDERS, Maurice, "Les Eboux", 1249 GY
 SANDRIN, Michèle, Minoux, 27, 2900 PORRENTRUÏ
 de SAUSSURE, Claude, Avocat, Cours des Bastions 6, 1205 GENEVE
 Von SCARPATETTI, Pierre, Pilote de ligne, ECHEVENEX, Ain (F)
 von SCARPATETTI-LADAME, Tatiana, "Chez le Comte", ECHENEVEÏ, Ain
 SCHADT, Jean-Pierre, 8, ch. de la Traille, 1213 ONEX
 SCHAFFHAUSER, Bernhard, 35, Ch. des Hutins, 1232 CONFIGNON
 SCHENK, Charles, 41, Av. de Mategnin, 1217 MEYRIN
 SCHILPLIN, Gustave, 6, Ch. Maurice Ravel, 1290 VERSOIX
 SCHINDLER, Dali, 20, Ch. Colladon, 1209 GENEVE
 SCHMIDT, Arthur, 177, Rte du Grand-Lancy, 1213 ONEX
 SCHNEIDER, André, 20, Av. Peschier, 1206 GENEVE
 SCHNEIDER, Claude, 45, Av. de Champel, 1206 GENEVE
 SCHNEIDER, Pierre-L., 5, Rue de la Fontaine, Case 482, 1211 GENEVE
 SCHUMACHER, André, 29, Av. Devin-du-Village, 1203 GENEVE
 SCHUSSELE, William, 3, Ch. Passoret, 1227 CAROUGE
 SCHUTTE, Marie-Catherine, Ch. Vy des Mores, 1299 COMMUGNY (VD)
 SCHMARTZ, Noëlle, Ch. Boissier 24, 1223 COLOGNY
 SCHMARTZ, Paul, Ch. Boissier 24, 1223 COLOGNY
 SCHWINGRUBER, M.A., 10 bis, Ch. Frank-Thomas, 1208 GENEVE
 SEGURET, Paul, Rue de Garenne, F-74500 EVIAN-LES-BAINS

SEILER, Albert, 116, Ch. de la Montagne, 1224 CHENE-BOUGERIES
 de SENARCLENS, Jean, 9, Ch. de Grange-Bonnet, 1224 CHENE-BOUGERIES
 SENGLLET, Victor, 11, Rue John-Rehfous, 1206 GENEVE
 SORDET, Christian, 15, Av. Félix-Cornu, 1802 CORSEAUX
 La SOUCHE, Cave Vinicole, La Pallanterie, 1222 VESENAZ
 SOURE, Dimitri, 2, Rue Gustave-Moynier, 1202 GENEVE
 SPRETER, Victor, 24, Ch. de Saule, 1233 BERNEX
 SPRETER, Pierre, Rue du Couchant, 1248 HERMANCE
 SPRUIT, Johan-Willem, 8C Av. de Champel, 1205 GENEVE
 STAROBINSKI, Joseph, 1, Rue Crespin, 1206 GENEVE
 STASSINOPOULOS, Mme Pauline, 10, Parc Château-Banquet, 1202 GENEVE
 STEIN, Eric, La Trajurane, La Savonnière, 1245 COLLONGE-BELLERIVE
 STEINEGGER, Jules-Louis, 11, Rue Cramer, 1202 GENEVE
 STERN, Charles, 3, Quai des Saules, 1211 GENEVE 8
 STERN, Pierre, "La Soleillette", 1294 CREUX-DE-GENTHOD
 STINGELIN, Valentin, Ch. de la Seymaz, 1253 VANDOEUVRES
 SUBLET, Pierre, 13A, Ch. des Semailles, 1212 GRAND-LANCY
 SZABO, Zoltan, Photographe, 21, Ch. Terroux, 1218 GRAND-SACONNEX

T

TAMISIER, René, Prof., 41, Av. des Morgines, 1213 PETIT-LANCY
 TAPERNOUX, Samuel, 22 bis, Ch. de Grange-Falquet, 1224 CHENE-BOUG.
 TAVEL, Charles, 1A, Ch. de Surville, 1213 PETIT-LANCY
 TAVEL, Claudine, 7, Rue Robert-de-Traz, 1206 GENEVE
 TAVEL, Marion, 7, Rue Robert-de-Traz, 1206 GENEVE
 TEMPPIA-GALIERA, Mme Pierre, 16, Rue Bellot, 1206 GENEVE
 TEMPPIA-GALIERA, Pierre-O., 7, Av. Eugène-Pittard, 1206 GENEVE
 TEVOEDJRE, Albert, Case postale 6, 1211 GENEVE 22
 THIEMANN, Hugo, 8B, Ch. des Princes, 1222 VESENAZ
 THIZY, François, 6, Rue Madame-de-Staël, 1203 GENEVE
 THOMMEN, Hans, 4, Rte de Malagnou, 1208 GENEVE
 de TOLEDO, Jean, Ch. du Dori, 1253 VANDOEUVRES
 TREMBLET, Pierre, 27, Rue de Montbrillant, 1201 GENEVE
 TROESCH, Jean, Journaliste, 30, Av. de Châtelaine, 1211 GENEVE
 TSCHANZ, Pierre, Industriel, 6A, ch. des Princes, 1222 VESENAZ
 TURRETTINI, Bernard, 8, Hôtel de Ville, 1204 GENEVE
 TURRETTINI, Pierre, Avocat, 15, Bd des Philosophes, 1205 GENEVE
 TURRETTINI, Pierre, Case 178, 1211 GENEVE 12

U

UHLMANN, Robert, 28, Ch. Grands Puits, 1217 MEYRIN
 ULDRY, Jacques, 18E, Corbillettes, 1216 COINTRIN
 UNGER, Laszlo, 24, Av. Ernest-Pictet, 1203 GENEVE
 USINE Genevoise de dégrossissage d'Or, 1204 GENEVE

V

VACHERON, André, 27, Rue de l'Athénée, 1206 GENEVE
 VACHOUD, Mlle Christiane, Rue Henri-Mussard, 1208 GENEVE
 VAUDAUX, Albert, 9, Ch. Louis-Pictet, 1214 VERNIER
 VAUDAUX, Georges, 9, Ch. Louis-Pictet, 1214 VERNIER
 VASQUEZ, José, 35, Rue Maunoir, 1207 GENEVE

VIDOUDEZ, Jean-Fr., 9, Av. Gaspard-Vallette, 1206 GENEVE
 VIDOUDEZ, Pierre, 22, Rue de la Corraterie, 1204 GENEVE
 VIEUX, Robert, 2, Hôtel-de-Ville, 1204 GENEVE
 VINCENT, Jean-Luc, 3, Rue Robert-de-Traz, 1206 GENEVE
 VINCENT, Pierre, 2, Place des Charmettes, 1227 GENEVE
 VOLPE, Edgar, 9C, Ch. des Tattes, 1222 VESENAZ
 VOLPE, Joseph, 22, rue Antoine-Carteret, 1202 GENEVE
 VUAGNAT, Marc, Prof. Université, 1249 DARDAGNY
 VUAGNIAUX, Pierre-Alain, 89, Av. Bois-de-la-Chapelle, 1213 ONEX
 VUILLEUMIER, Jean, 3 bis, Av. E.-Hentsch, 1207 GENEVE

W

WACKER, Kurt, "Les Lutins", 1213 ONEX
 WAGNER, Elie-Antoine, 1, Rte du Port, 1299 CRANS près CELIGNY
 WAHL, Georges, 2, Ch. des Sylvains, 1227 CAROUGE
 WAHL, Jean, Ingénieur, 15, Epenontaz, 1213 ONEX
 WAKKER, Ch. Henri, 8, Rue Emile-Yung, 1205 GENEVE
 WANNER, Alfred, Caroline Street, EAST GOSTFORD 2250, NSW Australia
 WANNER-LADAME, Edith, EAST GOSTFORD 2250, NSW Australia
 de WATTEVILLE, Bernard, 14, Av. E.-Hentsch, 1207 GENEVE
 WEBER & Cie, 2, Rue des Pêcheries, 1211 GENEVE 8
 WEBER, J.-P., Rte de Chancy 353, 1233 BERNEX
 WEIL, Raymond, 15, Rue de Contamines, 1206 GENEVE
 WEITZEL, Mme Andrée, Schosshaldenstr. 38, 3006 BERNE
 WELLHAUSER, Pierre, 7, Ch. de Montesquiou, 1213 ONEX
 WENGER, Edouard, 20, Rue de Lyon, 1211 GENEVE 7
 WENGER, Edouard-G., Av. Jacques-Martin, 1224 CHENE-BOUGERIES
 WENGER, Pierre, 12, Rue de Candolle, 1205 GENEVE
 WERNER, Luc-Ph., 4, Louis-Curval, 1206 GENEVE
 WIDMER, Jacques, retraité, 12, Ch. Bellamy, 1202 GENEVE
 WIDMER, Walter, 18, Av. Calas, 1206 GENEVE
 WIDMER, Mme, 18, Av. Calas, 1206 GENEVE
 WINIGER, Marc, Directeur, 15, Av. Joli-Mont, 1209 GENEVE
 WINKELMANN, Jean-Jacques, 37, Av. de Champel, 1206 GENEVE
 WOON, George, Professeur, 1, Av. Théodore-Flournoy, 1207 GENEVE

Z

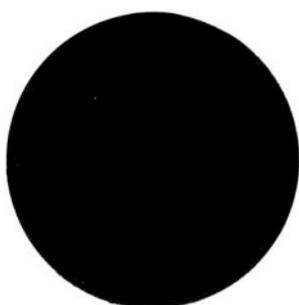
ZINGG, Jean, 26, Rue de Contamines, 1206 GENEVE
 ZUFFEREY, Roger, Architecte, 6, Rte d'Ornex, 1259 BOSSY (GE)
 ZURLINDEN, Maxime, 13, Ch. Vieille-Fontaine, 1233 BERNEX

NOTES

A large, empty rectangular box with a thin black border, occupying most of the page below the 'NOTES' header. It is intended for handwritten notes.

L'Industrie Métallurgique

ÉLÉMENT DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE GENÈVE



L'Union des Industriels en Métallurgie
du Canton de Genève groupe :

- 54 entreprises occupant 11000 personnes
- L'exportation constitue la caractéristique de l'industrie genevoise des machines et appareils qui fabrique une grande variété de produits de haute qualité.

DOCUMENTATION

INFORMATION

U.I.M. 9, rue Boissonnas, 1227 Genève-Acacias tél. (022) 43 93 70

Depuis 1931, le monde est devenu d'année en année un peu plus grand.

1931	1947	1957	1965	1970	1975	1977
Swissair desservait:	Swissair desservait:	Swissair desservait:	Swissair desservait:	Swissair desservait:	Swissair desservait:	Swissair dessert:
Amsterdam Cologne/Bonn Francfort Munich Paris Prague Stuttgart Vienne	Amsterdam Athènes Barcelone Bruxelles Copenhague Istanbul Johannesburg Le Caire Lisbonne Londres New York Paris Prague Stockholm Tel Aviv Varsovie	Amsterdam Athènes Bagdad Bangkok Barcelone Belgrade Beyrouth Bombay Bruxelles Buenos Aires Calcutta Cologne/Bonn Copenhague Dakar Damas Dhahran Dusseldorf Francfort Hambourg Hong-kong Innsbruck Istanbul Karachi Le Caire Lisbonne Londres Madrid Manchester Manille Milan Montevideo Munich New York Nice Palma de Majorque Paris Prague Recife Rio de Janeiro Rome São Paulo Shannon Stockholm Stuttgart Tel Aviv Tokyo Vienne	Abidjan Accra Alger Amsterdam Ankara Athènes Bagdad Bangkok Barcelone Beyrouth Belgrade Bombay Bruxelles Budapest Buenos Aires Calcutta Casablanca Chicago Cologne/Bonn Copenhague Dakar Dusseldorf Francfort Hambourg Hong-kong Innsbruck Istanbul Karachi Khartoum Lagos Le Caire Lisbonne Londres Madrid Manchester Manille Milan Monrovia Montevideo Montréal Munich New York Nice Palma de Majorque Paris Prague Rio de Janeiro Rome Rotterdam Santiago du Chili Stockholm Stuttgart Téhéran Tel Aviv Tokyo Tripoli Tunis Varsovie Vienne Zagreb	Abidjan Accra Alger Amsterdam Ankara Athènes Bagdad Bangkok Barcelone Belgrade Beyrouth Bombay Bruxelles Bucarest Budapest Buenos Aires Casablanca Chicago Cologne/Bonn Colombo Copenhague Dakar Damas Dar-es-Salaam Douala Dusseldorf Francfort Hambourg Helsinki Hong-kong Istanbul Johannesbourg Karachi Khartoum Kinshasa Lagos Le Caire Lisbonne Londres Madrid Malaga Manchester Manille Milan Monrovia Moscou Montréal Munich Nairobi New York Nice Oslo Palma de Majorque Paris Prague Rio de Janeiro Rome Salzbourg Téhéran Tel Aviv Tokyo Tripoli Tunis Varsovie Vienne Zagreb	Abidjan Abu Dhabi Accra Alger Amsterdam Athènes Bagdad Bangkok Barcelone Belgrade Beyrouth Bombay Boston Bruxelles Bucarest Budapest Buenos Aires Casablanca Chicago Cologne/Bonn Colombo Copenhague Dakar Damas Dar-es-Salaam Dhahran Douala Dusseldorf Francfort Gênes Hambourg Helsinki Hong-kong Istanbul Johannesbourg Karachi Khartoum Kinshasa Lagos Le Caire Libreville Lisbonne Londres Madrid Malaga Manchester Manille Marseille Milan Monrovia Montréal Moscou Munich Nairobi New York Nice Oslo Palma de Majorque Paris Pékin Prague Rio de Janeiro Rome Salzbourg Santiago du Chili São Paulo Shanghai Singapour Stockholm Stuttgart Téhéran Tel Aviv Tokyo Toronto Tripoli Tunis Varsovie Vienne Zagreb	Abidjan Abu Dhabi Accra Alger Amsterdam Athènes Bagdad Bangkok Barcelone Belgrade Beyrouth Bombay Boston Bruxelles Bucarest Budapest Buenos Aires Casablanca Chicago Cologne/Bonn Colombo Copenhague Dakar Damas Dar-es-Salaam Dhahran Douala Dubai Dusseldorf Francfort Gênes Hambourg Helsinki Hong-kong Istanbul Johannesbourg Karachi Khartoum Kinshasa Kuwait Lagos Le Caire Libreville Lisbonne Londres Madrid Malaga Manchester Manille Marseille Milan Monrovia Montréal Moscou Munich Nairobi New York Nice Oslo Palma de Majorque Paris Pékin Prague Rio de Janeiro Rome Salzbourg Santiago du Chili São Paulo Singapour Stockholm Stuttgart Téhéran Tel Aviv Tokyo Toronto Tripoli Tunis Varsovie Vienne Zagreb Ankara Linz Sofia

On pourrait dire tout aussi bien: depuis 1931, le monde est devenu d'année en année un peu plus petit.

Ou encore: le monde n'est devenu ni plus grand ni plus petit. C'est nous qui sommes devenus plus rapides et qui avons étendu notre réseau. En 1977, par exemple, vers Ankara, Linz et Sofia.

Et voici l'essentiel: pour les hommes d'affaires et pour les voyageurs pressés par le temps, tous les lieux du monde peuvent être atteints plus rapidement (le monde paraît plus petit).

Quant aux globe-trotters, aux vacanciers, aux voyageurs avides de découvertes, tous les lieux du monde sont désormais à leur portée (le monde paraît plus grand).

En outre, les voyages, fût-ce au bout du monde, sont devenus plus commodes.

Alors qu'en 1931, la flotte de Swissair comprenait en tout et pour tout 13 machines de deux à huit places (86 places au total), les DC-9 qui desservent aujourd'hui Ankara, Linz et Sofia sont équipés de 95 à 120 fauteuils confortables.

En 1931, il fallait parfois attendre pendant des semaines le prochain vol (quand il y en avait un). Maintenant, c'est une question de jours. Nous desservons Ankara et Sofia deux fois par semaine, et Linz tous les jours.

Que l'on pense à ces nouvelles destinations ou aux anciennes, une chose reste incontestable: notre monde est merveilleux, il mérite d'être vu.

Swissair ou votre agence de voyages IATA vous remettra volontiers un horaire détaillé.

